

**VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER
SAISON 2025/2026**

Amis chasseurs,

Vous recevez aujourd'hui un bon de commande pour renouveler la **validation complète par correspondance** de votre permis de chasser pour la saison 2025/2026.

*Les bons de commande papier 2025/2026 ne seront traités et renvoyés **qu'à partir du 16 juin 2025** car les validations de permis ne sont valables qu'à partir du 1^{er} juillet et jusqu'au 30 juin de l'année suivante.*

***Du 4 au 25 Août 2025**, en raison des congés estivaux, seule la E-validation par internet est possible. Aucun traitement des bons de commande papier ne sera effectué durant cette période.*

Vous pouvez le valider soit :

- en ligne sur notre site Internet www.fdc52.fr (Valider votre permis de chasser) et régler par carte bancaire,
- en complétant le document joint en suivant les instructions ci-dessous.

1° Vérifiez les références de votre permis de chasser dans le **CADRE A**. Les mentions doivent être totalement complétées.

2° Complétez le **CADRE B**

3° Complétez et **signez obligatoirement** dans le **CADRE C**

4° Vérifiez les données inscrites dans le **CADRE D** et **apportez si nécessaire les corrections**.

5° Pour les mineurs ou majeurs en tutelle, le représentant légal ou le tuteur doit compléter et signer le **CADRE E**.

6° Dans le **CADRE F** :

- Vous avez un duplicata de permis,
- Ou vous avez un permis étranger,
- Ou vous avez déjà validé un permis.

Reportez-vous à la colonne « **tarif ancien chasseur** » et cochez la case correspondante à votre choix de validation.

- Vous avez un permis de chasser délivré par l'OFB de moins d'un an et vous n'avez jamais validé de permis.

Reportez-vous à la colonne « **tarif nouveau chasseur** »

La loi chasse permet aux nouveaux chasseurs de pratiquer la chasse du petit et du grand gibier sur l'ensemble du territoire national, au prix de 68.00 €, hors assurance.

Si vous chassez la Bécasse, choisissez le type de carnet de prélèvement (gratuit) : papier et électronique CHASSADAPT, cochez la case correspondante du **CADRE F**, sinon cochez « Aucun Carnet ».

Vous pouvez souscrire l'assurance chasse (contrat ci-joint) :

- ✍ La Responsabilité Civile Chasse de base est à régler en même temps que votre permis de chasser, soit 22€. Cochez la case « assurance RC chasse » dans le **CADRE F**.

✍ **En complément de la garantie de base**, vous pouvez souscrire les **options** proposées sur le bulletin d'adhésion. Ce dernier est à **retourner directement à M. Yves ROUSSELOT**, accompagné du règlement correspondant et d'une copie du livret de santé du/des chien(s).

Etablissez le règlement du **montant total calculé** dans le **CADRE F** :

- par chèque euro français à l'ordre de « **REGIE FDC 52** »,

7° Adressez le tout (**bon de commande signé, copie du permis si vous bénéficiez du tarif « nouveau chasseur » ou si vous avez un duplicata et règlement**) à l'adresse ci-dessous :

FEDERATION DES CHASSEURS DE HAUTE-MARNE
Service Guichet Unique
16 Rue des Frères Parisot - BP 40137 - 52004 CHAUMONT CEDEX

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE A L'EXPEDITEUR PAR RETOUR DE COURRIER

